

1. CONSIDERE qu'un programme à long terme pour la Région devrait être développé pour être recommandé au Directeur général et servir de guide dans la préparation des programmes annuels détaillés de la Région; et
2. RECOMMANDE au Directeur régional, après avoir consulté autant de pays qu'il sera possible, de préparer un programme provisoire à long terme pour une période approximative de cinq ans, afin de pouvoir l'étudier pendant la session prochaine du Comité régional.